

Monsieur le Ministre des solidarités
et de la Santé Olivier Véran
A l'attention de monsieur Ribet et monsieur Delmas DGOS
14 avenue Duquesne
75700 Paris 07 SP

COPIE

Paris, le 24 janvier 2022

LRAR n° 2C 142 100 5564 4
Référence : FF/GP-28/2021
Objet : **Dépôt d'un préavis de grève**

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe d'un dépôt de préavis de grève nationale :

Du lundi 31 janvier 2022 (19heures) au mercredi 02 février 2022 (09h00)

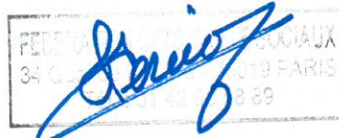
Couvrant l'ensemble des salariés relevant des secteurs sociaux et médico-sociaux, du public, privés lucratifs et non-lucratifs, de l'aide à domicile (Association de la branche de l'aide à domicile, entreprise de service à la personne, salariés du particulier employeur), des personnels des établissements Français du Sang.

Ainsi, la CFTC demande :

- L'octroi de la Prime Ségur à tous les salariés des structures Sociales, Médico-Sociales et de l'aide aux Familles à l'instar de celle versée aux professionnels des établissements sanitaires ;
- L'augmentation de la valeur du point des différentes conventions collectives du Social, Médico-Social et de l'aide à domicile ;
- La création d'un plan national pour l'amélioration de la Qualité de vie et des Conditions de Vie au Travail ;
- La mise en œuvre prioritaire de formation afin de pourvoir aux postes vacants dans nos structures ;
- L'arrêt des restrictions budgétaires réduisant les moyens humains et matériels ;
- La remise de l'Humain au centre des préoccupations des établissements ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER



Stamp: FÉDÉRATION SANTÉ SOCIAUX
34 Quai de la Loire 75019 PARIS
01 42 58 58 96